

Notre politique handicap et accessibilité

Le cœur de notre métier est l'accompagnement afin de permettre à chacun de maximiser son employabilité, facilité l'accès à nos services aux personnes en situation de handicap et la navigabilité de notre site est ainsi une mission essentielle pour notre structure.

Ainsi, nous travaillons jour après jour à rendre nos formations plus accessibles. Cet objectif comprend trois volets principaux :

- Identifier ensemble vos attentes et vos besoins
- Définir un parcours de formation adapté et personnalisé
- Mettre en place des aménagements techniques et/ou pédagogiques adaptés
- Optimiser les conditions de réussite au projet engagé

Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre pôle handicap qui vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

La **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers-temps.

- **AAH** : délivrée par la CDAPH (Commission des Droites et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'**Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).

L'**Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.

Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de notre organisme de formation d'un Référent Handicap qui dépend de la Direction Générale.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenant en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs. Elle veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Elle est votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

VOTRE REFERENT HANDICAP : Sarah COQUIL

02 98 57 64 40

contact@sarllucas.fr

Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

➤ **Quand parler de mon handicap ?**

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de notre établissement. Il vous suffit de nous informer lors de nos échanges que vous êtes en situation de handicap.

Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

➤ **Comment est adapté ma formation ?**

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

➤ **Comment est organisé le suivi de ma formation ?**

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute.

Il suit votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs de l'établissement.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Votre conseiller en formation a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenant dans le suivi de leur formation et se tient, à ce titre à votre disposition.

➤ **Où se déroule ma formation :**

Sur le site de Scaër (photos accès handicapé, plateau de travail). Le bâtiment a été approuvé le 01/02/2019 comme accessible aux personnes handicapées par la SOCOTEC.



➤ **Quels sont les outils qui sont déjà en place :**

1) **En E-learning**

Un accès à la formation théorique en ligne est disponible à l'ensemble de nos apprenants.

Cartographie des partenaire Handicap

Institutions :

- MDPH – 02 98 90 50 50
- Collectif des Associations des Personnes Handicapées du Finistère (CAPH29) – 02 98 9001 46
- AGEFIPH – bretagne@agefiph.asso.fr – 0800 11 10 09
- DON BOSCO – 02 98 30 35 40
- Prométhée Finistère – 02 98 52 20 30
- ALTHER 29 – 02 98 80 81 06
- SAMETH 29 – 02 98 80 81 05
- CAP EMPLOI 29 – 02 98 52 20 30

Partenaires-Ressources :

- Handicap mental : L'arche Le Caillou Blanc – 02 98 54 60 05
- Handicap auditif : URAPEDA Finistère – 06 78 88 06 46 – Marie-Danièle DESBOUIS
AFDA – 02 98 32 82 30
- Handicap moteur : APF (paralysés) 02 98 65 11 11
- ADAPTECH : Accompagnement pour l'adaptation matériel pour la formation – 06 10 65 86 89
– Mme TRONEL Emmanuelle